



**HAL**  
open science

# Marchands, taverniers et échantons : étrangers et gens du Livre dans la poésie bachique arabe

Bruno Paoli

► **To cite this version:**

Bruno Paoli. Marchands, taverniers et échantons : étrangers et gens du Livre dans la poésie bachique arabe. 2009. halshs-00366830

**HAL Id: halshs-00366830**

**<https://shs.hal.science/halshs-00366830>**

Preprint submitted on 9 Mar 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MARCHANDS, TAVERNIERS ET ÉCHANSONS  
Étrangers et gens du Livre dans la poésie bachique arabe

Bruno Paoli  
Institut français du Proche-Orient / Université Bordeaux-3

Ce n'est pas le moindre des paradoxes de la société musulmane médiévale, dans laquelle la consommation de boissons enivrantes était officiellement prohibée, que d'avoir permis l'éclosion et l'épanouissement d'un genre poétique bachique autonome qui connut son apogée entre la fin du VIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du IX<sup>e</sup>, avec des poètes comme Abū Nuwās (mort en 814 ou 815), Muslim b. al-Walīd (mort en 823) ou encore Ibn al-Ḍaḥḥāk (mort vers 864). Le poème bachique classique (*ḥamriyya*) comporte un certain nombre de thèmes, de motifs et d'images récurrents, généralement traités dans le cadre de récits mettant en scène le poète et ses commensaux, le marchand de vin ou le tavernier, l'échanson et la chanteuse, dans une taverne, un monastère, un jardin ou une maison de notable. Le récit d'une « virée à la taverne (*ḥāna*, *ḥānūt* ou *bayt ḥammār*) » constitue sans conteste l'un des classiques du genre. Il est notamment l'occasion, pour le poète, de décrire le tavernier (*ḥammār*), personnage haut en couleurs. Dans ce registre, Abū Nuwās fut sûrement le plus doué des poètes bachiques. Comme le dit Bencheikh, « les portraits qu'il nous en donne sont parmi les plus vifs, les plus pittoresques, les mieux saisis de ceux qui animent ses poèmes<sup>1</sup> ». En voici un exemple des plus représentatifs<sup>2</sup> :

<p>إِلَى بَيْتِ خَمَّارٍ نَزَلْنَا بِهِ ظُهُرًا ظَنَّنَّا بِهِ خَيْرًا فَظَنَّ بِنَا شَرًّا فَأَعْرَضَ مُزَوَّرًا وَقَالَ لَنَا هُجْرًا وَيَضْمُرُ فِي الْمَكْنُونِ مِنْهُ لَكَ الْخُتْرًا</p>	<p>وَفَتِيَانِ صَدَقَ قَدْ صَرَفْتُ مَطِيئَهُمْ فَلَمَّا حَكَى الزُّنَّارُ أَنْ لَيْسَ مُسْلِمًا فَقُلْنَا عَلَى دِينَ الْمَسِيحِ بْنِ مَرْيَمَ وَلَكِنْ يَهُودِيٌّ يُحِبُّكَ ظَاهِرًا</p>
--	--

De combien de fidèles compagnons détournai-je les montures  
Pour les mener chez un cabaretier, sur le coup de midi...

Son ceinturon parla pour lui : il n'était pas musulman.  
Nous pensâmes tout le bien de lui et lui, de nous, tout le mal.

Nous lui demandâmes si sa religion était celle du Messie, fils de Marie.  
Il nous regarda de travers et nous tint un langage inconvenant.

Car il était juif, de ces gens qui en apparence vous veulent du bien,  
Mais qui, en secret, sont prêts à tout pour vous trahir.

<sup>1</sup> J. E. Bencheikh, « Poésies bachiques d'Abū Nuwās. Thèmes et personnages », *Bulletin d'études orientales* 18 (1963-1964), p. 53.

<sup>2</sup> *Dīwān Abī Nuwās*, éd. A. 'A. al-Ġazzālī, Le Caire, Maṭba'at Miṣr, 1953, p. 61, vers 1-4.

Le tavernier est juif (*yahūdī*). Mais il aurait tout aussi bien pu être chrétien (*naṣrānī*), comme en témoigne l'hésitation du poète, qui croit d'abord que sa religion est « celle du Messie, fils de Marie ». Le fait qu'il porte un ceinturon (*zunnār*) est donc le signe qu'il n'est pas musulman. En effet, ce ceinturon était, à l'époque, la marque distinctive des *ḍimmī*, qu'ils soient juifs, chrétiens ou zoroastriens, sans que l'on sache exactement de quand date l'établissement de cette règle. D'après Tritton, la tradition qui la fait remonter au calife 'Umar b. Al-Ḥaṭṭāb (634-644) est d'authenticité douteuse et elle serait donc plus tardive, datant vraisemblablement du règne de 'Umar b. 'Abd al-'Azīz (718-720)<sup>3</sup>. Nous y reviendrons.

Ailleurs, c'est une femme qui tient le cabaret, comme cette Umm Ḥuṣayn qui sait y faire pour soulager le poète... de ses économies<sup>4</sup> :

بِمَالٍ مِنَ الْبَيْضِ الصَّحَاحِ وَعَيْنٍ	طَرَبْتُ إِلَى قُطْرُبُلٍ فَأَتَيْتُهَا
فَأَنْفَقْتُهَا حَتَّى شَرَبْتُ بِدَيْنٍ	ثَمَانِينَ دِينَارًا جِيَادًا ذَخَرْتُهَا
وَبِعْتُ رِداءً مُعَلِّمَ الطَّرْفَيْنِ	وَبِعْتُ قَمِيصًا سَابِرِيًّا وَجَبَّةً
مُهَدَّبَةً تُكْنَى بِأُمِّ حُصَيْنٍ	لِخَمَّارَةَ دِينَ ابْنِ عِمْرَانَ دِينُهَا
فَلَا بُدَّ مِنْ تَقْبِيلِي الشَّفَتَيْنِ	وَقُلْتُ لَهَا إِنْ لَمْ تَجُودِي بِنَائِلٍ
بِأَمْرَدٍ كَالدِّينَارِ فَاتَرَ عَيْنٍ	فَقَالَتْ فَهَلْ تَرْضَى بَعِيرِهِمَا هَوَى
أَغْنُ غَضِيضٍ رَاحِحِ الْكَفْلَيْنِ	فَجَاءَتْ بِهِ كَالْبَدْرِ يَشْرُقُ وَجْهَهُ
أَقْرَطُسُ فِي الْإِفْلَاسِ مِنْ مِئَتَيْنِ	فَرَوَّحْتُ عَنْهَا مُعَسِرًا غَيْرَ مُوسِرٍ

Ému au souvenir de Quṭrabbul<sup>5</sup>, je m'y rendis,  
Pourvu d'un pécule de pièces d'or et d'argent,

Quatre-vingt beaux dinars, que j'épargnai d'abord,  
Puis dépensai jusqu'au dernier, pour enfin boire à crédit.

J'avais vendu ma chemise de moire et ma tunique,  
J'avais vendu mon manteau brodé bord à bord,

A une cabaretière dont la religion était celle d'Ibn 'Imrān,  
[Femme] pure et sincère qu'on appelait Umm Ḥuṣayn.

Je lui dis : « Si tu n'es pas généreuse avec moi,  
Laisse-moi au moins embrasser tes lèvres ! »

« Ne leur préfères-tu pas, me répondit-elle, la passion [d'un jouvenceau]  
Lisse comme un sou neuf, aux beaux yeux langoureux ? »

Et elle me l'amena, son visage brillant comme la lune,  
Son accent étranger, sa fraîcheur, son cul qui se dandine.

Je repartis ruiné, sans un sou en poche,  
Plus pauvre de deux cent dinars.

<sup>3</sup> A. S. Tritton, « *zunnār* », *Encyclopédie de l'Islam*, 1<sup>ère</sup> éd., Leyde, Brill, vol. 4 (1938), p. 1312-1313.

<sup>4</sup> *Dīwān Abī Nuwās*, éd. A. 'A. al-Ġazzālī, Le Caire, Maṭba'at Miṣr, 1953, p. 86, vers 1-8.

<sup>5</sup> D'après Yāqūt al-Ḥamawī, Quṭrabbul « est un village situé entre Bagdad et 'Ukbarā dont le vin porte le nom. C'est un lieu où flânent les oisifs et l'on y trouve des tavernes et des marchands de vin. Il est souvent évoqué par les poètes » (*Kitāb al-buldān*, éd. F. 'A. al-Ġundī, Beyrouth, Dār al-kutub al-'ilmiyya, s.d., vol. 4, p. 133).

Comme le tavernier du premier extrait, Umm Ḥuṣayn est juive : sa religion, dit le poète, est celle d'Ibn 'Imrān (« le fils de 'Imrān »), qui n'est autre que Moïse. D'autres tavernes étaient tenues par des chrétiennes, comme la dénommée Bišra, femme d'un prêtre de Tall 'Azāz, près de Raqqa, en Syrie<sup>6</sup> ; ou cette autre, anonyme, qu'évoque Ibn al-Mu'tazz (m. 296/908) dans ce vers<sup>7</sup> :

وَخَمَّارَةٌ يُعْنَى الْمَسِيحُ بِدِينِهَا      طَرَقْتُ وَضَوْءُ الصُّبْحِ غَيْرُ مُبِينٍ

Une marchande de vin dont la religion est celle du Messie,  
Que je visitai avant que n'apparaissent les [premières] lueurs de l'aube.

D'autres, enfin, l'étaient par des zoroastriennes, à l'instar de cette « fille de mage » (*min banāt al-maḡūs*) dont se souvient le même Ibn al-Mu'tazz<sup>8</sup> :

وَخَمَّارَةٌ مِنْ بَنَاتِ الْمَجُوسِ      تَرَى الدَّنَّ فِي بَيْتِهَا سَائِلًا  
وَزَنَّا لَهَا ذَهَبًا جَامِدًا      فَكَالَتْ لَنَا ذَهَبًا سَائِلًا

Une marchande de vin, une de ces filles de mage,  
Dans la demeure de laquelle tu peux voir les jarres surélevées.  
Nous pesâmes pour elle de l'or solide,  
[En échange duquel] elle mesura pour nous de l'or liquide<sup>9</sup>.

L'origine ethnique ou l'identité religieuse des marchands et marchandes de vin n'est pas toujours précisée. Mais lorsque c'est le cas, et les exemples sont nombreux, il s'agit toujours de non musulmans, juifs, chrétiens ou zoroastriens, dont le nom trahit parfois l'origine non arabe, comme ce Sarḡis (Serge) de Ṭīzanābād, ou encore Anāhīd et Ḥīq du Siḡistān<sup>10</sup>. Dans bien des cas, cependant, il leur arrivait de prendre un nom ou un surnom arabe. Ainsi, le tavernier du premier extrait cité répond que son nom est Samaw'al (Samuel), nom juif s'il en est, mais qu'on l'appelle communément Abū 'Amr, *kunya* arabe<sup>11</sup> :

فَقُلْنَا لَهُ مَا الْإِسْمُ قَالَ سَمَوَّالٌ      عَلَى أَنِّي أَكْنَى بَعْمَرَ وَلَا عَمْرًا  
وَمَا شَرَفْتَنِي كُنْيَةً عَرَبِيَّةً      وَلَا أَكْسَبْتَنِي لَا سَنَاءً وَلَا فَخْرًا  
وَلَكِنَّهَا خَفَّتْ وَقَلَّتْ حُرُوفُهَا      وَكَأَحْرَى إِنَّمَا خُلِقَتْ وَقَرَا  
فَقُلْنَا لَهُ عَجَبًا بَطْرَفٍ لِسَانِهِ      أَجَدْتَ أَبَا عَمَرَ فَجَوَّدَ لَنَا الْخَمْرَا

<sup>6</sup> Al-Sirrī b. Aḥmad al-Raffā', *Al-muḥibb wa-l-maḥbūb wa-l-mašmūm wa-l-mašrūb*, éd. M. Ḥ. Al-Dahabī, Damas, Dār al-fikr, 1987, vol. 4, p. 343-345.

<sup>7</sup> *Ši'r Ibn al-Mu'tazz*, éd. Y. A. al-Samarrā'ī, Bagdad, Wizārat al-ṭaqāfa wa-l-funūn, 1978, vol. 2, poème n°814, vers 5, p. 248.

<sup>8</sup> Vers cité par Al-Sirrī b. Aḥmad al-Raffā', *op. cit.*, vol. 4, p. 151-152. Il ne figure pas dans l'édition du *dīwān* du poète que j'ai consultée (références note 7 ci-dessus).

<sup>9</sup> « L'or solide » désigne les pièces d'or ; tandis que « l'or liquide » désigne un vin « doré », ou aux reflets jaune d'or, pour lequel la langue arabe dispose d'ailleurs d'un terme spécifique (*ṣahbā*), régulièrement employé par les poètes (voir ci-dessous les vers de Muraqqiṣ al-Aṣḡar et d'al-A'šā), notamment dans l'expression *ṣahbā'a ṣāfiyatīn* (voir B. Paoli, « Deux études sur la poésie bachique arabe : 1. Les précurseurs d'al-Hīra », 2008, en ligne sur le site *La clé des langues*, p. 17).

<sup>10</sup> Al-Sirrī b. Aḥmad al-Raffā', *op. cit.*, vol. 4, p. 333 (Ḥīq) ; p. 335 (Anāhīd) ; et p. 343-345 (Bišra).

<sup>11</sup> *Dīwān Abī Nuwās*, éd. A. 'A. al-Ġazzālī, Le Caire, Maṭba'at Miṣr, 1953, p. 61, vers 5-8.

Nous lui demandâmes : « Quel est ton nom ? » ; il dit : « Samuel »,  
« Mais on m'appelle Abū 'Amr ; à vous de choisir. »

Bien piètre honneur que celui d'un surnom arabe,  
Car il ne garantit pas la noblesse ni ne donne droit à se vanter.

On concèdera à celui-ci sa légèreté et sa concision,  
Pas comme d'autres qui sont tout empreints de lourdeur.

Mais, à notre étonnement, il parlait une langue agréable :  
« Bien parlé, Abū 'Amr ! A présent, sers-nous du vin ! »

Si Abū Nuwās reconnaît à Abū 'Amr le mérite de parler une langue agréable, c'est que l'arabe n'est probablement pas sa langue maternelle. En avouant sa surprise, il reconnaît qu'il est plus courant d'avoir affaire à des taverniers parlant l'arabe avec un accent étranger. Dans le second poème cité, le jeune homme qu'Umm Ḥuṣayn amène au poète est qualifié de *aḡannu*, nom tiré du verbe *ḡanna* qui signifie littéralement « parler par le nez, d'une voix nasillarde », et qui s'appliquerait notamment, d'après les lexicographes arabes, à la façon particulière qu'ont les Persans de nasaliser les voyelles suivies d'un *nūn*. Le même qualificatif, nous le verrons bientôt, fut employé par un poète préislamique au moins, al-Aswad b. Ya'fur (mort vers 590), pour décrire l'accent du tavernier.

Dans la très belle monographie qu'elle a consacrée à la poésie bachique d'Abū Nuwās, Mary Bonnaud souligne fort justement que les auteurs musulmans médiévaux se sont très peu intéressés aux aspects techniques de la fabrication et de la conservation du vin, laissant ce soin « à ceux qui avaient le droit de [le] consommer et de [le] vendre, les juifs et les chrétiens<sup>12</sup> ». « Les vins que l'on consommait à Bagdad [à l'époque d'Abū Nuwās], dit-elle encore, étaient fabriqués par des juifs et des chrétiens<sup>13</sup> » ou venaient de Perse. Aussi exactes soient-elles, ces affirmations pourraient laisser croire que l'interdit islamique suffirait à expliquer pourquoi les métiers du vin, durant les premiers siècles de l'islam, étaient généralement exercés par des non musulmans. Nous allons voir qu'il n'en est rien, le facteur religieux étant venu se superposer à un facteur culturel plus ancien dont l'importance ne se démentit pas après l'avènement de l'islam. Car comme le dit bien Mary Bonnaud, « tous ces *ḡimmī* qui avaient le droit de consommer du vin et d'en faire commerce, avaient hérité des procédés grecs, iraniens ou mésopotamiens<sup>14</sup> ».

L'examen des vers bachiques attribués à des poètes anciens permet de constater qu'il était déjà de tradition, avant l'islam, que marchands de vin, taverniers et échantons soient des non Arabes (*aḡam*), comme en témoigne ce premier exemple tiré d'un poème de Muraqqiṣ al-Aṣḡar (mort vers 570)<sup>15</sup> :

وما قَهْوَةٌ صَهْبَاءُ كَالْمِسْكِ رِيْحُهَا	تُعَلِّي عَلَى التَّاجُودِ طَوْرًا وَتُقَدِّحُ
تَوْتُ فِي سِبَاءِ الدَّنِّ عَشْرِينَ حِجَّةً	يُطَانُ عَلَيْهَا قَرْمَدٌ وَتُرَوِّحُ
سَبَاهَا رِجَالٌ مِنْ يَهُودَ تَبَاعَدُوا	لِجِيلَانٍ يُدْنِيهَا مِنَ السُّوقِ مُرْبِحُ
بَأَطْيَبَ مِنْ فِيهَا إِذَا جَمَّتَ طَارِقًا	مِنَ اللَّيْلِ بَلْ فُوهَا أَلَذُّ وَأَنْصَحُ

<sup>12</sup> M. Bonnaud, *La poésie bachique d'Abū Nuwās. Signification et symbolique initiatique*, Bordeaux, Presses universitaires, 2008, p. 101.

<sup>13</sup> M. Bonnaud, *ibid.*, p. 101.

<sup>14</sup> M. Bonnaud, *ibid.*, p. 101-102.

<sup>15</sup> *Dīwān al-Muraqqiṣayn*, éd. K. Ṣādir, Beyrouth, Dār ṣādir, 1998, poème n°1, vers 8-11, p. 88-89.

Il n'est pas de vin jaune d'or, au parfum de musc,  
 Versé dans une grande coupe puis servi à la louche, de coupe en coupe,  
 Resté prisonnier vingt ans durant dans une jarre  
 Cachetée à l'aide d'un enduit et bien ventilée,  
 Que des hommes d'entre les Juifs ont acheté pour en faire commerce,  
 S'éloignant du Ġilān et se rapprochant du marché, espérant faire du profit.  
 [Pas de vin] qui soit plus agréable que sa bouche, pour qui la visite de nuit.  
 Oui, sa bouche, la nuit, est plus délicieuse et plus pure encore !

La figure du marchand juif est également évoquée dans ces quatre vers de 'Adī b. Zayd (mort vers 600)<sup>16</sup> :

فِ تُرَيْكَ الْقَدَى كُمَيْتٌ رَحِيقٌ	بَاكَرْتُهُنَّ قَرَقَفٌ كَدَمِ الْجُو
سِنِ فَأَذْكَى مِنْ نَشْرِهَا التَّعْتِيقُ	صَانَهَا التَّاجِرُ الْيَهُودِيُّ حَوْلِيْ—
نَّ وَحَانَتْ مِنَ الْيَهُودِيِّ سُوْقُ	ثُمَّ فَضَّ الحِتَامُ عَنْ حَاجِبِ الدِّ
أَرِيحِيٍّ غَمَنْدَرٌ غَرْنِيقٌ	فَاسْتَبَاهَا أَشْمٌ حَرَقٌ كَرِيْمٌ

[Les serveuses] se sont empressées de nous verser un vin frais [rouge]  
 Comme le sang des entrailles, la lie bien visible, nectar de couleur fauve<sup>17</sup>.

[Un vin] conservé par le commerçant juif deux ans durant,  
 Et dont le vieillissement a rendu le parfum plus pénétrant encore.

Puis le cachet qui scellait l'amphore fut rompu,  
 Signe que le temps était venu pour le juif de se rendre au marché,  
 Pour que l'achète le plus fier et le plus généreux des hommes,  
 Empressé à donner, jeune homme au doux visage et au teint de lait.<sup>18</sup>

Ou, encore, dans ces deux vers tirés d'un poème d'al-A'sā (mort vers 630)<sup>19</sup> :

وَأَبْرَزَهَا وَعَلَيْهَا خُتْمٌ	وَصَهْبَاءَ طَافَ يَهُودِيَّهَا
وَصَلَّى عَلَى دَنْهَا وَارْتَسَمَ	وَقَابَلَهَا الرِّيحُ فِي دَنْهَا

Un vin jaune d'or qu'apporta un juif  
 Qui le dévoila alors qu'il était encore scellé.

[Un vin] qu'il avait placé face au vent dans son amphore,  
 Et sur laquelle il avait prié et prié encore et encore.

<sup>16</sup> *Dīwān 'Adī b. Zayd*, éd. M. Ġ. al-Mu't̄ba, Bagdad, Ministère de la culture, 1965, poème n°13, vers 9-12, p. 77.

<sup>17</sup> « La lie bien visible » traduit l'expression *turī-ka l-qadā*, qui signifie littéralement : « il te laisse voir la lie » ; autrement dit, il est si clair, ou pur, qu'on peut voir les dépôts au fond de la coupe.

<sup>18</sup> Le sens du mot *ġamandar*, qui n'apparaît dans aucun dictionnaire, est un mystère. Il faut probablement lire *ġamaydar* (« jeune, tendre »), comme le suggère l'éditeur du *dīwān* du poète (voir aussi *ġundar* qui a le même sens). C'est le choix que j'ai fait dans la traduction.

<sup>19</sup> *Dīwān al-A'sā al-Kabīr*, éd. M. Ḥusayn, Dār al-ādāb bi-l-Ġamāmīza, s.l., s.d., poème n°4, vers 10-11, p.35.

D'après ces vers, le commerçant (*tājir*) juif achète du vin, probablement en gros, pour le laisser vieillir, des années durant, dans des amphores ou dans des jarres, et le revendre ensuite au détail en en tirant le meilleur prix. Al-Aḥṭal (mort en 710) avoue ainsi avoir payé le prix fort pour ce vin<sup>20</sup> :

تَوَاعَدَهَا التِّجَارُ إِلَىٰ إِنَاهَا      فَأَطْلَعَهَا إِلَىٰ الْعَرَبِ التِّجَارُ  
فَأَعْطَيْنَا الْعَلَاءَ بِهَا وَكَانَتْ      تَأْتِي أَوْ يَكُونُ لَهَا يَسَارُ

Les marchands se donnèrent rendez-vous lorsqu'il fut arrivé  
À maturité, et le présentèrent à [leurs clients] arabes.

Nous [étions prêts à] payer le prix fort pour ce vin et pourtant,  
Il se refusait à nous, car ils en voulaient un prix exorbitant.

Les Arabes sont ici dans le rôle de clients ; et de bons clients, si l'on en croit al-Aḥṭal, prêts à payer le prix qu'il faut pour boire ce vin de qualité. Quant aux marchands, qui vendent leur vin « aux Arabes », il est implicitement admis qu'ils sont, par déduction, non arabes.

Les taverniers étaient eux aussi, très souvent, des juifs. À Médine même, un membre de la tribu des Banū Qurayza, l'une des tribus juives de la ville, tenait, dit-on, une taverne. Salām b. Miškam, qui était son voisin, accueillit un jour le mecquois Abū Ṣufyān, opposant du Prophète et converti tardif. Il le retint trois jours et trois nuits, ne l'autorisant à prendre congé qu'après qu'eurent été épuisées les réserves du tavernier<sup>21</sup>. Les poètes préislamiques n'ont pas manqué d'évoquer la figure du tavernier, comme dans ce passage d'un poème d'al-Aswad b. Ya'fur<sup>22</sup> :

ولقد لهوتُ وللشبابِ لذادةٌ      بسُلافةٍ مُزجتِ بماءِ عَوادي  
من خمرِ ذي نطفِ أغنَّ مُنطق      وافى بها لدراهمِ الأسجادِ  
يسعى بها ذو ثومتينِ مُشمَّرٌ      فنأتُ أناملُهُ من الفُرصادِ  
والبيضُ تمشي كالبدورِ وكالدمى      ونواعمُ يمشينَ بالأرْفادِ

J'ai goûté aux plaisirs de la jeunesse, me délectant  
D'un vin clair coupé d'eau des nuages du matin,

Qu'un [tavernier] à la voix nasillarde, boucles d'oreilles et ceinturon,  
Vendait en échange de drachmes à des étrangers<sup>23</sup>.

[Un vin] versé par [un échanton] portant boucles d'oreilles,  
Les manches retroussées, le bout des doigts rougis de mûres,

Tandis que [des chanteuses] au clair visage, semblables à la pleine lune  
Ou à des statues, douces au toucher, allaient, portant des coupes.

<sup>20</sup> *Dīwān al-Aḥṭal*, éd. K. Ṣādir, Beyrouth, Dār Ṣādir, 1999, poème n°73, vers 3-4, p. 110.

<sup>21</sup> Al-Sirrī Aḥmad al-Raffā', *op. cit.*, vol. 4, p. 329.

<sup>22</sup> Al-Mufaḍḍal al-Ḍabbī, *Al-mufaḍḍaliyyāt*, éd. A. M. Ṣākir & 'A. M. Hārūn, Le Caire, Dār al-ma'ārif, 1976, poème n°44, vers 22-25, p. 218.

<sup>23</sup> Le sens du mot à la rime, *asḡād*, n'est pas certain. D'après certains, il désigne les juifs et les chrétiens d'Iraq ; Jones pense qu'il désigne plus précisément les non Arabes, leçon que j'ai retenue (A. Jones, *Early Arabic Poetry, volume 2 : Select Odes*, Oxford, Ithaca Press, 1996, p. 149). D'autres lisent *isḡād* (obéissance), l'expression *li-darāhimi l-isḡādi* signifiant alors quelque chose comme « des *dirhām* auxquels on doit obéissance », parce que sur les pièces était représenté le roi de Perse.

Dans ces vers, le tavernier (*ḥammār*) et l'échanson (*sāqin*) ne sont pas nommés mais désignés par des épithètes toutes deux construites avec le relatif *dū* (*dī* au cas indirect) : tous deux portent des boucles d'oreilles (*nuṭafa* ou *natafa*, pl. *nuṭaf*; et *tawma*, ici au duel). Le premier, observe le poète, a un fort accent. Il emploie le même mot (*aḡannu*) qu'Abū Nuwās au sujet du jouvenceau d'Umm Ḥuṣayn. Ceci laisse à penser que le tavernier évoqué par al-Aswad n'est pas arabe, et sa tenue, boucles d'oreilles et ceinturon (*niṭāq* ou *minṭaq*, d'où *munatṭaq*, « ceint »), tend à le confirmer.

D'après Tritton, le *minṭaq* doit être distinguée du *zunnār*, plus épais<sup>24</sup>. Le terme *zunnār*, nous l'avons vu, est employé par Abū Nuwās. Mais il n'est pas attesté chez des poètes plus anciens. Par contre, il semble bien que le *minṭaq* était aussi, avant l'islam, essentiellement portée par les non Arabes, ainsi qu'en atteste cet exemple tiré du *dīwān* d'Imru' al-Qays (première moitié du VI<sup>e</sup> siècle) dans lequel est employé, comme dans celui d'al-Aswad b. Ya'fur, le participe *munatṭaq*<sup>25</sup> :

وَقَامَ طَوَالَ الشَّخْصِ إِذْ يَخْضِبُونَهُ      قِيَامَ الْعَزِيزِ الْفَارِسِيِّ الْمُنْطَقِ

Et il se redressa, de toute sa hauteur, alors qu'ils le teignaient,  
Comme se redresse le gouverneur persan à la taille ceinte.

Dans ce vers, tiré d'une description de cheval, c'est un Perse à la taille ceinte (*al-fārisī al-munatṭaq*) qui sert de comparant. On le retrouve plus tard employé par Ḥārīṭa b. Badr (mort en 684) dans un contexte bachique<sup>26</sup> :

تراها إذا ما الماء خالط جسمها      تخايل في كفّ الوصيف المنطق

[Un vin que] tu vois, lorsque l'eau pénètre son corps,  
Se balancer fièrement dans la main du serviteur à la taille ceinte.

D'autres termes sont épisodiquement employés pour désigner le ceinturon. Ḥassān b. Ṭābit (mort en 660) utilise ainsi le mot *ḥizām*<sup>27</sup> :

يَسْعَى بِهَا أَحْمَرُ ذُو بُرْنَسٍ      مُحْتَلَقُ الذِّفْرِى شَدِيدُ الْحِزَامِ

Servi par [un échanson] à la peau blanche, vêtu d'un burnous,  
Les tempes rasées et la taille robuste sous son ceinturon.

Le sujet du vers, *aḥmar*, ne doit pas être compris dans son sens moderne usuel (« rouge »). Dans la langue arabe classique, il pouvait servir à désigner les hommes à la peau blanche et au teint clair, par opposition à *aswad* (noir), qui désigne ceux dont le teint est mat et la peau plus foncée. De là, ces deux termes ont servi métaphoriquement à distinguer les Arabes ('*arab*), au teint mat (*sumra*), et les non Arabes ('*aḡam*), au teint pâle (*bayād*).

La figure de l'échanson est souvent introduite par la formule *yas'ā bi-hā* (« que nous sert... ») et suit généralement une description du vin. Nous avons vu un

<sup>24</sup> A. S. Tritton, *op. cit.*, p. 1312.

<sup>25</sup> *Dīwān Imri' al-Qays*, éd. M. A. Ibrāhīm, Le Caire, Dār al-ma'ārif, 1982, poème n°30, vers 31, p. 175.

<sup>26</sup> N. Ḥammūdī al-Qaysī, « Ḥārīṭa b. Badr al-Ġudānī », *Maḡallat al-maḡma' al-'ilmī al-'irāqī* 25 (1974), poème n°33, vers 3, p. 168.

<sup>27</sup> *Šarḥ dīwān Ḥassān b. Ṭābit*, éd. 'A. al-Barqūqī, Le Caire, al-Maṭba'a al-raḥmāniyya, 1929, p. 381, vers 9.

exemple d'emploi de cette formule dans le troisième vers du passage d'al-Aswad b. Ya'fur cité plus haut, où le vin est servi par un échanton portant deux boucles d'oreilles (*dū tawmatayni*). La même formule est employée par al-Musayyab (mort vers 570), dont l'échanton n'a qu'une seule boucle d'oreille (*dū tawmatin*)<sup>28</sup> :

عَائِيَّةٌ صَرِفٌ مُعْتَقَةٌ      يَسْعَى بِهَا ذُو تَوْمَةٍ لَبِيقٍ

Un vin de 'Āna, vin pur qu'on a laissé vieillir,  
Servi par [un échanton] portant boucle d'oreille, élégant.

On la retrouve encore dans ce vers d'al-A'šā, qui emploie aussi une épithète pour désigner l'échanton (*dū zuḡāḡātin*), lequel, ici encore, porte des boucles d'oreilles (*la-hū nuṭafun*)<sup>29</sup> :

يَسْعَى بِهَا ذُو زُجَاجَاتٍ لَهُ نُظْفٌ      مُقْلَصٌ أَسْفَلَ السَّرِبَالِ مُعْتَمِلٌ

Servi par [un échanton] paré de boucles d'oreilles  
Le bas de la tunique retroussé, sollicité de toutes parts.

Les poètes d'époque abbasside continuèrent d'employer la même formule. Abū Nuwās, par exemple, l'emploie pas moins de sept fois. Je ne citerai que ce vers, sans boucle d'oreilles mais avec l'expression *dū ḡunnatin* qui est l'équivalent de l'élatif *aḡannu* employé avant l'islam par al-Aswad b. Ya'fur, puis, plus tard, par Abū Nuwās lui-même au sujet de la cabaretière juive, pour qualifier l'étrange accent de l'échanton<sup>30</sup> :

يَسْعَى بِهَا ذُو عُنَّةٍ غَنْجٌ      مُتَكَحِّلُ اللَّحْظَاتِ بِالسِّحْرِ

Servi par [un échanton] à la voix nasillarde, qui lance des œillades,  
Son regard ombré de kohl, comme par pure magie.

Dès avant l'islam, marchands, taverniers et échantons étaient donc, par tradition, des non Arabes, le plus souvent de religion juive ; et cette tradition ne fit que se perpétuer durant les premiers siècles de l'islam, sans que cela ait un quelconque rapport avec les préceptes de la nouvelle religion et la prohibition des boissons alcoolisées. De fait, qu'ils soient non arabes ou qu'ils aient une religion autre que l'islam, voire, souvent, les deux à la fois, ils sont presque toujours décrits, au VI<sup>e</sup> siècle comme au IX<sup>e</sup>, à l'aide des mêmes trois attributs de base que sont l'accent étranger (une voix « nasillarde », *aḡannu* ou *dū ḡunnatin*), les boucles d'oreille (*tawmatayn* ou *nuṭaf*) et le ceinturon (*zunnār*, *minṭaq* ou *ḥizām*).

Dans la présentation qu'il fait de l'édit de 'Umar b. 'Abd al-'Azīz, Ibn 'Abd al-Ḥakam (m. 257) emploie le terme *minṭaq*, de préférence à *zunnār*, pour désigner la ceinture des *ḍimmi*<sup>31</sup>. Quant à Abū Yūsuf (m. 182), il ne fait usage du terme *zunnār*

<sup>28</sup> R. Geyer, *Kitāb al-ṣubḥ al-munīr, Gedichte von Abū Baṣīr Maimūn b. Qais al-A'šā nebst sammlungen von stücken anderer dichter des gleichen beinamens und von al-Musayyab Ibn 'Alas*, Londres, Luzac, 1928, poème n°14, vers 10, p. 356.

<sup>29</sup> *Dīwān al-A'šā al-Kabīr*, éd. M. Ḥusayn, Dār al-ādāb bi-l-Ġamāmīza, s.l., s.d., poème n°6, vers 41, p. 59.

<sup>30</sup> *Dīwān Abī Nuwās*, éd. A.'A. al-Ġazzālī, Le Caire, Maṭba'at Miṣr, 1953, p. 99, vers 3 ; et p. 76, vers 8.

<sup>31</sup> Je renvoie à la présentation qu'en donne A. S. Tritton, *The Caliphs and their Non-Muslim Subjects*, Londres, Oxford University Press, 1930, p. 117, d'après Ibn 'Abd al-Ḥakam, *Futūḥ Miṣr* (éd. C. C. Torrey, *The History of the Conquest of Egypt, North Africa and Spain known as Futūḥ Miṣr of Ibn 'Abd al-Ḥakam*, New Haven, Yale University Press, 1922).

qu'au sujet de l'édit de 'Umar b. al-Ḥaṭṭāb, et au pluriel *zunnārāt*, plutôt que *zanānīr* qui deviendra le plus courant par la suite ; dans son exposé de l'édit de 'Umar b. 'Abd al-'Azīz, il n'emploie par contre que *minṭaq*<sup>32</sup>. En dépit de ces fluctuations, il semblerait que le terme *zunnār*, d'origine grecque et probablement passé en arabe par l'intermédiaire de l'araméen, soit progressivement entré dans l'usage officiel et ait fini par y remplacer l'arabe *minṭaq* qui était employé avant l'islam pour désigner le ceinturon que portaient les non Arabes, et qui continua toutefois d'être employé, notamment par les poètes.

En dépit de la distinction parfois établie entre *zunnār* et *minṭaq*, il est fort probable que la règle vestimentaire officielle qui s'appliqua aux *ḍimmī* sous domination musulmane n'ait fait qu'entériner une « mode » préexistante. Comme le dit Tritton, « à l'époque des conquêtes, il n'était pas nécessaire d'exiger des Chrétiens qu'ils s'habillent différemment des Arabes puisqu'ils le faisaient déjà<sup>33</sup> ». Et ce n'est donc que plus tard, lorsque les non musulmans purent être tentés de s'habiller comme les musulmans, et à une époque où les *ḍimmī* étaient souvent suspectés d'intelligence avec l'ennemi, byzantin, croisé ou perse, que les autorités éprouvèrent la nécessité de légiférer. Cette législation avait pour principal objectif, comme le rappellent les auteurs arabes, d'interdire aux *ḍimmī* de s'habiller comme les musulmans et, notamment de porter le turban (*'imāma*) ou autres couvre-chefs (*qalansuwa*, *'iṣb*), ainsi que le *taylasān*, voile porté par-dessus le turban, et la *kubā*, courte veste d'origine persane. Il leur fut aussi interdit, à l'époque de 'Umar b. 'Abd al-'Azīz, de s'habiller comme les soldats musulmans et de seller leurs montures autrement qu'avec des selles en bois. Enfin, ils devaient porter un ceinturon (*zunnār* ou *minṭaq*) et avoir les cheveux coupés court sur les côtés.

Ce qui nous ramène au vers de Ḥassān b. Ṭābit précédemment cité, dans lequel l'échanson, sous-entendu, est désigné par une épithète (*aḥmar*) dont le sens est « celui qui a la peau blanche ». Il est vêtu d'un burnous (*burnus*) et d'un ceinturon, et les parties saillantes de son crâne, au-dessus des oreilles, sont rasées. Il possède une partie non négligeable des attributs caractéristiques du parfait *ḍimmī*. Ḥassān b. Ṭābit étant mort peu de temps après le calife 'Uṭmān (m. 656), ce vers pose à nouveau la question de savoir si les règles vestimentaires applicables aux *ḍimmī* sont ou non antérieures à 'Umar b. 'Abd al-'Azīz et, donc, s'il faut ou non porter foi aux informations qui en font remonter l'origine au calife 'Umar b. al-Ḥaṭṭāb (634-644). Ḥassān vécut, dit-on, deux existences diamétralement différentes : poète de cour avant l'islam, et à ce titre versé dans le genre bachique, il devint ensuite le chantre du Prophète et, dit-on, tira définitivement un trait sur le libertinage et la poésie légère de sa première vie pour mettre tout son talent de poète au service de la religion naissante. Selon cette vision « hagiographique » de la vie du poète, le vers cité plus haut, comme les nombreux vers bachiques qu'il a composés, daterait de sa période préislamique, de sa première vie. Il y a sûrement loin de cette biographie exemplaire à la réalité : comment expliquer, sinon, l'insertion d'une séquence bachique dans un poème d'éloge dédié au Prophète<sup>34</sup> ? Ḥassān a beau jurer ses grands dieux qu'il avait composé ce poème avant l'islam, il est difficile de le croire. A moins qu'en panne d'inspiration, il n'ait réutilisé des matériaux anciens. Le petit

<sup>32</sup> A. S. Tritton, *The Caliphs and their Non-Muslim Subjects*, p. 117, d'après Abū Yūsuf Ya'qūb, *Kitāb al-ḥaraḡ* (édition récente dans *Fī al-turāṭ al-iqtisādī al-islāmī*, Beyrouth, Dār al-Ḥadāṭa, 1990, p. 96-372).

<sup>33</sup> A. S. Tritton, *The Caliphs and their Non-Muslim Subjects*, p. 115.

<sup>34</sup> *Šarḥ dīwān Ḥassān b. Ṭābit*, éd. 'A. al-Barqūqī, Le Caire, al-Maṭba'a al-raḥmāniyya, 1929, p. 3, vers 2 et suivants.

poème dont est tiré le vers cité paraît toutefois bien de facture ancienne<sup>35</sup>. Il est constitué de vingt-et-un vers divisés en trois séquences : un *nasīb* (« prologue amoureux ») de quinze vers, un court *raḥīl* (« traversée du désert à dos de chamelle ») de trois vers et, enfin, trois vers de *faḥr* tribal (éloge de la tribu). Le développement bachique, qui occupe pas moins de neuf vers, est inséré dans le *nasīb*, à l'occasion d'une description d'un djinn féminin dont l'apparition l'a tenu éveillé toute la nuit. Le goût de la bouche de cette « djinnette » est comparé à celui d'un vin coupé d'eau pure, l'eau d'un torrent en l'occurrence. Le procédé qui consiste à insérer un développement bachique dans le cadre d'une description de la bouche de l'aimée, dont on sait quel fut le succès, est un procédé ancien, attesté, déjà, dans la poésie de nombreux poètes préislamiques<sup>36</sup>. Ce poème fut donc, selon toute vraisemblance, composé avant l'islam, durant la première vie de Ḥassān ; et il fournit, de ce fait, une preuve supplémentaire de ce que les règles vestimentaires imposées aux *ḍimmī* par les autorités musulmanes ne faisaient qu'entériner des pratiques déjà existantes, avec pour principal objectif d'interdire aux non musulmans de s'habiller comme les musulmans.

Cette rapide présentation des « professionnels du vin » dans le monde arabe et musulman laisse beaucoup de zones d'ombre et de problèmes à élucider : une étude approfondie devra examiner l'ensemble des attributs, vestimentaires ou autres, de ces personnages et, parallèlement, ceux de leurs clients arabes ; et délaissier un moment les tavernes pour procéder à une visite des monastères chrétiens, autre séjour de prédilection des amateurs de vin. Mais elle a permis, je l'espère, de montrer l'intérêt qu'il peut y avoir, pour l'histoire culturelle, sociale et économique des Arabes et des peuples du Moyen-Orient, à étudier des sources littéraires trop souvent négligées par les spécialistes. Les professionnels du vin, généralement non arabes (*ʿaḡam*), souvent juifs ou chrétiens, plus rarement zoroastriens, puis *ḍimmī* après l'avènement de l'islam, constituent en effet un intéressant échantillon de communauté non arabe et/ou non musulmane, dont seule une mise en perspective plus large pourra nous dire s'il peut être considéré comme représentatif ou, au contraire, marginal ou atypique. Les observations faites ici militent en faveur de la première hypothèse. Les vers bachiques arabes qui ont été conservés contiennent finalement beaucoup d'informations très précieuses sur les sociétés du Moyen-Orient préislamique et musulman, sur les groupes ethniques, religieux et sociaux et les rapports qu'ils entretiennent, mais aussi sur la culture du vin, toutes informations qui sont de grande valeur pour la recherche archéologique et historique, pour peu qu'on y attache l'importance qu'elles méritent.

---

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 380-382.

<sup>36</sup> Voir B. Paoli, *op. cit.*, p. 31-34.